

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT—LES ESSARTS

### ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE : AU PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Par arrêté n° A024-23 du 27/09/2023, le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet mentionné ci-dessus, du mercredi 25 octobre 2023 à 9h au samedi 18 novembre à 12h inclus.

Cette procédure vient corriger, modifier, supprimer ou ajouter des éléments sur les thématiques suivantes : erreurs matérielles, zonage (hors zones agricoles et naturelles), granges repérées au titre des changements de destination, éléments repérés au titre du patrimoine bâti, paysager ou environnemental, prescriptions divers, OAP, règlement écrit.

#### Mise à disposition du dossier

Les dossiers seront disponibles, en version papier et numérique, au siège de la Communauté de communes et dans chaque mairie et mairies déléguées et ce uniquement pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pour chacune d'entre elles, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes et sur ceux des communes.

#### Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, **reçues uniquement pendant la durée de l'enquête** :

- Par courriel à l'adresse suivante : [plui@ccfulgent-essarts.fr](mailto:plui@ccfulgent-essarts.fr), en indiquant en objet « enquête publique modification n° 2 PLUIH »
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, M. Gérard GUIMBRETIERE, parvenu à l'adresse suivante : Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 Saint Fulgent (**observations reçues pendant l'enquête publique uniquement**)
- Sur un des registres d'enquête publique, disponible au siège de la Communauté de Communes, dans chaque mairie et mairies déléguées, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

#### Permanences du commissaire-enquêteur

Par décision n° E23000115/85 du 06/07/2023, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête : Monsieur Gérard GUIMBRETIERE, cadre de l'industrie du transport en retraite. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, au siège de la Communauté de communes ou en mairie ou mairie déléguée aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES	COMMUNE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie de BAZOGES-EN-PAILLERS 1 place de l'Eglise 85130 BAZOGES-EN-PAILLERS 02.51.07.73.32	Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h Vendredi : 14h-18h Samedi : 9h-12h	/	Mairie de LA COPECHAGNIERE Place Jean-Claude Audureau 85260 LA COPECHAGNIERE 02.51.41.30.33	Lundi : 14h30-16h30 Mardi : 9h30-12h15 Mercredi : 9h30-12h15 / 16h-18h Jeudi : 9h30-12h15 Vendredi : 9h30-12h15 / 16h-18h Samedi : 10h-12h	/
Mairie de LES BROUZILS Place Pierre Monnereau 85260 LES BROUZILS 02.51.42.91.04	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h30 Jeudi : 8h30-12h30 / 14h-18h Vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h Samedi : 8h30-12h30	Jeudi 09 novembre 2023 14h-17h	Mairie de LA MERLATIERE 2 rue de la Tuilerie 85140 La Merlatière 02.51.40.52.21	Mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h Le samedi : 10h-12h	/
Mairie de CHAUCHE 8 rue de la Petite Maine 85140 CHAUCHE 02.51.41.83.09	Lundi au vendredi : 8h30-12h30 Samedi : 9h-12h	Jeudi 09 novembre 2023 9h-12h	Mairie de LA RABATELIERE 3 rue de l'Etang 85250 La Rabatelière 02.51.42.22.01	Lundi au vendredi : 9h à 12h30	/
Mairie de CHAVAGNES-EN-PAILLERS 2 Place des Justes 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS 02.51.42.21.06	Lundi au mercredi : 9h-12h30 / 15h-17h Jeudi : 9h-12h30 Vendredi : 9h-12h30 / 15h-17h Samedi : 9h-12h	Jeudi 26 octobre 2023 9h-12h Vendredi 17 novembre 2023 14h-17h	Mairie de SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE 13 rue de la Madone 85250 Saint André Goule d'Oie 02.51.42.60.61	Mardi au vendredi : 8h30-13h Samedi : 9h-12h	/
Mairie de ESSARTS EN BOCAGE 51 rue Georges Clémenceau Les Essarts 85140 Essarts en Bocage 02.51.62.83.26 <i>Mairie déléguée de Boulogne</i> 4 rue Jacques Cauneau 02.51.40.54.65 <i>Mairie déléguée de L'Oie</i> 2 place de L'Oie 02.51.66.03.36 <i>Mairie déléguée de Ste-Florence</i> 6, rue Gaston Chaissac 02.51.66.01.01	<i>Mairie de Essarts-en-Bocage</i> Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30 Samedi : 8h45-12h30 <i>Mairie déléguée de Boulogne :</i> Lundi au samedi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30 <i>Mairie déléguée de L'Oie</i> Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h <i>Mairie déléguée de Sainte-Florence</i> Lundi, mardi, mercredi : 9h-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h	<i>Mairie de Essarts-en-Bocage—Les Essarts</i> Mardi 07 novembre 2023 14h-17h Vendredi 17 novembre 2023 9h-12h	Mairie de SAINT-FULGENT 20 rue Nationale 85250 Saint Fulgent 02.51.42.62.26	Lundi : 9h-12h30 / 14h-18h Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30 Jeudi : 9h-13h Samedi : 10h-12h	Samedi 18 novembre 2023 9h-12h
			COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT—LES ESSARTS (siège de l'enquête) 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT 02.51.43.81.60	Lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30	Mercredi 25 octobre 2023 9h-12h

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT, Tel : 02.51.43.81.61 / contact : Mme DELOUVEE Coraline.

A l'issue de l'enquête, et après modifications éventuelles pour tenir compte de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLUIH.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, sur le site internet de la Communauté de Communes, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.